

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 14 novembre 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

Lot projeté 6 529 706 du cadastre du Québec (306, rue du Beau-Mont)

Demande de dérogation mineure pour autoriser la création du lot 6 529 706 dont la profondeur varie entre 26.6 mètres et 67.7 mètres alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Donné à Adstock, ce 27 octobre 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

